

Mougins, le 27 mars 2020

Le Maire

Conseiller régional
1^{er} Vice-Président de la C.A.
Cannes Pays de Lérins

Madame La Ministre du Travail

Hôtel du Châtelet
127, rue de Grenelle
Paris 7ème

Objet : Lettre ouverte du Maire à la Ministre du Travail

Madame La Ministre,

Je vous écris pour vous faire part de mon incompréhension ainsi que celle de mes concitoyens quant aux directives actuelles de votre Ministère imposant le maintien coûte que coûte des chantiers de construction sur notre territoire.

En effet, depuis le lundi 16 mars, toutes les crèches, écoles, collèges et établissements d'enseignement supérieurs ont été fermés afin de lutter contre la propagation du COVID-19. Dès le mardi 17 mars à 12h, un confinement général de la population a été décrété pour renforcer cette lutte.

Depuis ces deux dates, de nombreux salariés restent donc confinés à leur domicile, soit pour exercer leur activité en télétravail quand cela a été rendu possible, soit pour assurer le suivi scolaire de leurs enfants voire, dans de très nombreux cas, pour exercer ces deux activités simultanément au quotidien.

Le maintien des chantiers de construction en cette période de confinement et de crise sanitaire provoque une vive et légitime émotion de la part de mes administrés.

En effet, les Mouginois, et particulièrement ceux riverains d'un chantier, ne comprennent pas le message de confinement qui leur est imposé pour faire face à cette pandémie mondiale alors que l'on impose actuellement aux ouvriers du bâtiment de poursuivre leur activité, au mépris des règles sanitaires édictées par le Ministère des Solidarités et de la Santé. Les ouvriers ainsi mobilisés se mettent quotidiennement en danger et par ricochet leurs familles. Cette situation est tout simplement inacceptable et incompréhensible.

Par ailleurs, les nuisances liées au bruit d'un chantier rendent très difficile, voire impossible dans certains cas, l'exercice d'une activité en télétravail ainsi que le temps quotidien consacré à la scolarité par notre jeune génération qui devra tout de même passer les examens de brevet et de baccalauréat en fin d'année selon les propos du Ministre de l'Education Nationale.

Le seul moyen dont je dispose en tant que Maire et que j'ai immédiatement mis en œuvre consiste à encadrer au maximum les horaires de chantier pour atténuer les nuisances très difficilement supportables par mes administrés, déjà mis à rude épreuve par la situation de confinement.

En outre, en tant que médecin généraliste et Maire de ma Commune, je ne peux que regretter et m'opposer à votre doctrine actuelle qui met en danger la santé de bons nombres d'ouvriers du bâtiment qui ne peuvent, matériellement, respecter l'intégralité des gestes barrières, pourtant décisifs dans la lutte nationale que nous menons tous au quotidien.

Comme vous le savez parfaitement, ces ouvriers ne sont nullement prioritaires pour obtenir des masques et des équipements de protection. Leur situation de travail nécessite dans certains cas de se trouver très proches les uns des autres, pour des raisons de sécurité. Le risque d'une contamination massive de ces ouvriers et de leurs familles par le COVID-19 est très fort.

Devons-nous attendre un stade plus avancé de l'épidémie pour enfin réagir, comme nos voisins Italiens en fermant l'intégralité des chantiers de construction ?

Nous sommes tous parfaitement conscients que cette crise internationale est inédite mais ne devrions-nous pas privilégier la santé de tous nos concitoyens pour relancer rapidement notre économie après cette période de confinement ?

Je vous demande, Madame la Ministre, de bien vouloir revoir rapidement votre position en la matière et permettre ainsi aux entreprises du bâtiment le souhaitant de pouvoir bénéficier du dispositif de chômage partiel et ainsi mettre à l'abri l'ensemble de leurs salariés.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.

Le Maire,

Richard GALY

